



## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Sainte-Foy, à 16 h 30, le 1<sup>er</sup> avril 2004 en ajournement de la séance tenue le 25 mars 2004.

Sont présents formant quorum:

- M. le maire Jean-Paul L'Allier, Ville de Québec, président
- M. le préfet Michel Giroux, MRC de la Jacques-Cartier,
- M. le préfet Henri Cloutier, MRC de la Côte-de-Beaupré, vice-président du Conseil
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de l'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Gilles Bolduc, Québec
- M. le conseiller Paul Gardon, Québec
- M. le conseiller Jacques Joli-Cœur, Québec
- M. le conseiller Ralph Mercier, Québec
- M. le conseiller André Hamel, Lévis
- M. le conseiller Alain Lemaire, Lévis
- Mme la conseillère Danielle Roy-Marinelli, Lévis

Sont absents :

- M. le maire Jean Garon, Ville de Lévis, vice-président du Comité exécutif
- M. le conseiller Claude Larose, Québec
- M. le conseiller Jacques Jobin, Québec
- M. le conseiller Denis Giguère, Québec
- M. le conseiller André Gignac, Québec
- M. le conseiller Pierre Brochu, Lévis

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M<sup>e</sup> Pierre Rousseau, secrétaire

### Ouverture de la séance

Période de recueillement et la séance est ouverte par le président. Il est constaté le quorum.

Rapport présenté dans le cadre de l'élaboration et du suivi du règlement de contrôle intérimaire (RCI) portant sur la zone agricole provinciale

---

### **Résolution n° C-2004-29**

Sur proposition de M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré, appuyée par M. Alain Lemaire, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De prendre acte du rapport de la Commission de l'environnement intitulé « Rapport présenté par la Commission de l'environnement dans le cadre de l'élaboration et du suivi du règlement de contrôle intérimaire (RCI) portant sur la zone agricole provinciale » joint en annexe au mémoire du 16 mars 2004.

Référence: Mémoire du 16 mars 2004  
Responsable: Secrétaire-trésorier

Adoptée

Adoption du règlement No 2004-11

**Résolution n° C-2004-30**

Sur proposition de M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'adopter le règlement No 2004-11 modifiant le Règlement contrôle intérimaire No 2003-10 applicable aux zones agricoles provinciales de Québec et de Lévis.

Adoptée

Référence:           Mémoire du 1<sup>er</sup> avril 2004  
Responsable:       Secrétaire-trésorier

Adoptée

Période de questions du public

Questions de messieurs André Carrier et Benoît Blanchet, agriculteurs de Lévis, au sujet du règlement de contrôle intérimaire (RCI) métropolitain applicable aux zones agricoles de Lévis et de Québec, soulevant leur insatisfaction relativement aux restrictions du règlement sur l'épandage des fumiers et lisiers dans la bande de 75 mètres en bordure des cours d'eau servant à l'alimentation en eau potable.

Invitation de monsieur Routhier à visiter les fermes de la Rive-Sud.

Levée de la séance

**Résolution n° C-2004-31**

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, appuyée par M. Alain Lemaire, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

---

PRÉSIDENT

---

SECRÉTAIRE